

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tection de l'environnement, montrant ainsi clairement que l'armée avait réellement à cœur de ménager la nature. Claquant comme un mot d'ordre, le titre de l'initiative ne décrit d'aucune manière ce que veut le texte. Ceux qui ne prennent pas la peine de lire les «détails imprimés en petits caractères» se laisseront facilement abuser. Les exigences des instigateurs vont beaucoup plus loin. En cas d'acceptation de l'initiative, aucune place militaire d'exercice et de tir, d'armes et aucun aérodrome militaire ne pourraient être nouvellement créés ou agrandis. Le fait de soumettre les installations militaires au même régime que des bâtiments civils aurait pour conséquence que tous les bâtiments militaires – donc aussi les installations sensibles telles que les postes de transmission, les bâtiments de combat et de conduite – devraient être régies par les législations fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la police des constructions.

En particulier, toutes les questions liées au maintien du secret deviendraient problématiques. Au bout du compte, l'initiative

concerne la place d'armes de Neuchlen-Anschwilen, et le remplacement de la place d'armes de St-Gall, devenue inadaptee aux yeux de l'armée et de la population, qui ne pourrait être réalisé, bien que les conseillers fédéraux aient décidé ce projet il y a déjà trois ans. Une étrange manière de concevoir la démocratie!

Des conséquences politiques incalculables

Pour les deux initiatives hostiles à l'armée, les instigateurs parlent de «temps de réflexion et de compromis». En réalité, elles visent uniquement à la déstabilisation de la politique de sécurité de notre pays et à la suppression par étapes de l'armée.

Le moratoire sur les avions et l'initiative sur les places d'armes font partie de toute une vague d'initiatives prévues ou existantes qui poursuivent toutes le même objectif: empêcher que le pays ne se dote d'une défense nationale crédible et adaptée aux besoins de notre temps. La suppression de l'armée II, la réduction de moitié du budget militaire, la suppression du service militaire obligatoire, la Suisse sans

participation à une structure militaire européenne et la suppression de la protection civile sont autant de pas sur le même chemin qui mène au noyautage de tout notre appareil d'Etat. Rappelons une fois encore la mission de notre armée, telle que le veut la constitution de notre pays: protection de la neutralité par ses propres forces et avec ses propres moyens. Juste après le NON prononcé par le peuple suisse à l'adhésion de la Suisse à la CE du 6 décembre 1992, qui peut être interprété comme un NON à des alliances avec des partenaires militaires, la mission constitutionnelle de l'armée s'est vu assigner un nouveau rang, plus élevé, dans la hiérarchie des priorités nationales.

Seul un rejet sans équivoque des deux initiatives du 6 juin permettra de donner un sérieux avertissement aux forces autodestructrices de notre pays. Aussi en appelons-nous à tous les membres de la protection civile pour qu'ils argumentent auprès de leurs amis et connaissances, de telle sorte qu'ils glissent dans l'urne deux fois un NON le 6 juin prochain. ▲

Union suisse pour la protection civile

Une valeur sûre!

Notre équipe de service est à votre disposition, même après l'achat!



Le service professionnel de Schweizer garantit la préservation de la valeur de nos produits de qualité. Nous entretenons les parois pliantes vitrées, fenêtres, portes, boîtes aux lettres et capteurs solaires. D'ailleurs: L'assainissement des installations de protection civile est notre spécialité.

Le numéro à votre service:

Zurich 01 736 62 92

Berne 031 45 01 45

Lausanne 021 729 92 44

Schweizer

Ernst Schweizer SA
Constructions métalliques
1006 Lausanne, ch. du Cap 3
Téléphone: 021 729 92 44
Téléfax: 021 729 92 49

Parois pliantes vitrées, jardins d'hiver, capteurs solaires, Infoconcept®, boîtes aux lettres, portes/fenêtres métalliques, façades métalliques.